

DELIBERATION: MODIFICATION DU NOMBRE DE DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Quelle peut bien être le bien-fondé de cette réforme. Certainement pas l'économie de quelques indemnités financières. Le conseiller communautaire n'est pas indemnisé, à moins qu'en suivant l'on diminue le nombre de Vice-président. Cette réforme ne diminuera pas pour sûr la charge de travail. J'ai lu aussi que le nombre de conseillers municipaux serait aussi revu à la baisse. Quid de l'avenir des commissions avec une baisse d'effectif importante à tous les niveaux? Qui fera le boulot? Mesdames, messieurs les parlementaires, je crains qu'avec de telles réformes vous soyez entraîné de tuer des vocations ou les bonnes volontés.

Par la baisse des effectifs à tous les niveaux :

- vous demandez aux actifs de donner encore plus de temps et de leur personne aux Collectivités alors que pour celui qui travaille de nos jours cela n'est déjà pas facile de se libérer,
- vous demandez aux retraités d'assumer plus de charge, d'accélérer la cadence, en somme de se remettre au boulot à 100%, sans R.T.T..

Ne perdons pas de vue qu'un élu doit continuer à trouver plaisir à servir son concitoyen.

Et quelle réforme, il nous est présenté ici.

Actuellement, nous avons les communes on va dire de grande taille, les moyennes et les petites. Demain avec 1 conseiller, l'image de la petite commune deviendra plus petite que petite. Son représentant sera isolé, avec même pas la possibilité de se tourner sur sa droite ou sa gauche pour demander à son collègue : « que penses-tu de cela, quelle position tenons-nous ? » Il sera livré à lui-même.

Nous sommes nombreux autour de cette table à rechercher l'équité, l'égalité, à s'efforcer de tirer le plus petit vers le haut. Cette réforme lui fera prendre conscience demain qu'il est vraiment tout petit.

Avec 1 conseiller communautaire titulaire la petite commune est contrainte de donner tous les pouvoirs à un seul élu qui sera le maire et qui siègera au Bureau et au Conseil communautaire. Nous sommes à des années lumières de l'autocratie mais admettez que donner le pouvoir de décision à une seule personne nous éloigne du dialogue et de la démocratie.

Questions :

Est-ce que le nombre élevé de délégués d'une commune influence la politique communautaire? Je ne le pense pas. Aucune commune voire deux ne tutoient la majorité.

Est-ce qu'un nombre élevé de délégués dans une commune sert la commune? Pas toujours. Nous constatons très souvent que les points de vue entre délégués de même commune diffèrent. Nous l'avons vérifié lors du vote du transfert du siège à Agris ou du Plan de référence. Sur le fond, je ne trouve pas cela normal. Le délégué communautaire doit être porteur de la politique

communale. Ce qui me fait dire que l'ordre du jour du Conseil communautaire devrait être débattu en amont dans les Conseils municipaux afin que les délégués puissent porter la politique majoritaire de la commune en Conseil communautaire.

Suite à ces propos, je serai tenter de proposer quitte à faire des économies de délégués, de prendre modèle sur le Conseil de sécurité de l'O.N.U, 1 seul délégué. La Chine 1 milliard trois cent millions d'habitants 1 représentant, la France 65 millions d'habitants 1 représentant. La Rochefoucauld 3115 habitants 1 représentant, Rancogne 390 habitants 1 représentant. Je n'irais pas jusqu'à mettre en place le droit de véto!

L'idée est séduisante mais nous ne sommes pas à l'ONU. Elle n'est pas cohérente non plus avec mes propos du début d'intervention. Il n'est pas sain, à notre niveau, de donner le pouvoir de décision qu'à une seule personne. Et puis à trop réduire l'effectif comment se fera le travail, le délégué communautaire passera ses journées à la CDC et ne sera plus conseiller municipal.

Attribuer 6/7 délégués à une commune n'apporte rien à la commune sinon dire: « t'as vu j'en ai plus que lui » n'apporte rien à la CDC et va à l'encontre de l'esprit communautaire qui prône l'équité et la solidarité entre toutes les communes.

Attribuer au minimum 2 délégués à une commune permet à la commune de rentrer dans le rang, de s'affirmer au sein de la communauté et permet à la commune de constituer une équipe ce qui évite la prise de décision en solo.

Évoluer au sein d'une équipe restreinte permet aux délégués de faire bloc naturellement et de trouver une position commune à tenir plus aisément.

Suite à cette analyse, je propose donc quelques choses de simple. On ne s'occupe pas de la population puisque c'est une politique communale majoritaire qui doit être portée.

Pour chaque commune: 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant avec voix délibérative dès qu'un titulaire est absent, 14 communes 28 délégués titulaires et 14 suppléants. Nous pourrions même aller jusqu'à autoriser le suppléant à prendre la parole lors des conseils communautaires. Parce qu'à un instant T, un suppléant peut avoir la solution attendue lors d'un débat. Ce serait idiot de s'en passer.

Cette initiative encouragerait aussi les suppléants à venir nous rejoindre plus nombreux.